

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 11 juillet 2024****Délibération n° 22**

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
18/07/2024

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

**Absent(e)s** :

Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Secrétaire de séance** : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

|                |                                      |
|----------------|--------------------------------------|
| <b>Objet</b> : | Profession Sport : premier versement |
|----------------|--------------------------------------|

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Par délibération du 3 mars 1994, la Ville s'est engagée à soutenir financièrement le dispositif «Profession Sport» proposé par le Conseil Départemental. Cette opération vise à conforter la filière sportive professionnelle au sein des associations sportives de la commune du Puy-en-Velay.

Pour rappel lors du Conseil Municipal du 8 avril 2022, la Ville a fait évoluer ce dispositif en  
Délibération n°22 du jeudi 11 juillet 2024

accordant dorénavant aux associations concernées une aide de 2 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association (pour rappel, l'aide s'élevait jusqu'à présent à 1,70 € de l'heure).

Sur la base des éléments chiffrés transmis par les clubs, pour la période de janvier à juin 2024, le montant de l'aide aux associations attribuée par la ville du Puy-en-Velay s'élève à 8 161,68 € selon le tableau de répartition joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 20/06/2024

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE aux associations sportives concernées par l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2024, une subvention globale de 8 161,68 € selon le tableau de répartition joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 11 juillet 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
EYNARD Jérôme,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet  
2024